

SEANCE DU 3 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-sept novembre, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand, Laetitia Lefevre et Samuel Bonnabesse.

Etaient absentes excusées : MM Julie Foucteau et Christelle Le Guyader qui a donné pouvoir à madame Laetitia Lefevre pour voter en son nom.

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Madame Brigitte Gilles a été élue secrétaire.

54 -2024 - Eglise : Lot 1- Maçonnerie-Pierre de taille : avenant 4

Monsieur le Maire expose que, comme indiqué lors de la réunion précédente, les voutes des absidioles et de la sacristie se sont affaissées. Les deux devis de l'entreprise GREVET s'élèvent à 9.716,40 € HT (11.659,68 € TTC) et 9.722,00 € HT (11.666,40 € TTC), soit un total de 19.438,40 € HT (23.326,08 € TTC). L'entreprise a fourni un devis n°3 reprenant les deux devis précédents et y ajoutant une réfection du plafond pour un coût de 35.670,55 € HT. Après discussion, au vu des avenants déjà passés et des surcoûts pour la commune, le conseil municipal ne donne pas suite au devis N°3. Cependant, la subvention de la Fondation du Patrimoine étant nettement plus élevée que prévue et les marchés étant passés avec des prix unitaires, il serait possible de passer un nouvel avenant incluant les deux premiers devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

ACCEPTE la proposition d'avenant n°4 pour un total de 19.438,40 € HT. Le marché et les avenants 1 à 3 qui s'élevaient à 199.685,13 HT sont donc portés à 219.123,52 € HT.

AUTORISE le maire ou la 1^{ère} adjointe à signer les devis correspondants ainsi que tout acte ou document concernant cet avenant.

Pour information, ci-après le tableau récapitulatif des dépenses prévues et des subventions obtenues à ce jour sur la totalité des travaux

EGLISE TABLEAU RECAPITULATIF : MARCHES ET AVENANTS

LOTS	ENTREPRISE	FERME HT	CONDITIONNELLE HT	AVENANT HT	TOTAUX HT	TOTAUX TTC	RESTE A PAYER TTC
1-Maçonnerie	GREVET prolongation délai 2/01 au 02/05/24	75.859,55	55.173,22	1- 38.153,88 (enduits : complet)	219.123,52	262.948,22	127.922
				2- 7.611,04 (enduits porte DCM + EXE 10 OK			
				3- 22.887,43 (chute corbeau :devis+ exe 10 Ok+dcM 26/03			
				4-19.438,40 (voutes absidioles et sacristie) DCM du 5/12+manque EXE 10			
				5- 6.328,40 (échafaudages sup devis ok manque exe 10+dcM mail du 8/1/24).Non effectué et non compté dans le total			
2-Charpente	CRUARD	74.538,76	66.009,92	Hors marché : 9.920,47 € (voutes transept nord)	150.469,15	180.562,98	84.762
3-Couverture	ART ET NOV	96.919,20	67.769,85	1- 1.834,00 EXE+devis OK DCM DU 26/03	191.425,05	229.710,06	109.139
				2- 2.955,80 EXE+devis ok DCM du 26/03			
				Hors marché 21.946,20 (retour bras transept Nord). Devis ok du 4/09/24			
				Hors marché- 5.758 (transept nord+cheminée)			
4-Maîtrise d'œuvre	S.Coudière XV41	46.338,24		...	46.338,24	55.605.89	13.744
5-SPS	SECURIS BTP	3.770,00		...	3.770,00	4.524,00	829,00
TOTAUX		486.378,74		130.505,22 + 6.328,40	611.125,96	733.351,15	336.396

EGLISE-Tableau des subventions obtenues

1 ^{ère} tranche	Libellé	Montant notifié	Observations
	DETR 2023	30.000,00	Soldé avril 2024
	Région 2023	81.024,00	Soldé avril 2024
	Département 2023	47.762,00	Soldé avril 2024
2 ^{ème} tranche	DETR 2024	26.579,10	Faire demande acompte
	Région 2024	64.158,00	IDEM
	Département 2024	42.772,00	IDEM
1 ^{ère} et 2 ^{nde} tranche	Fondation du Patrimoine 2025	100.000,00 (pas de notification à ce jour)	Appel téléphonique Olivier Dellière
TOTAL SUBVENTION		392.295,10 soit 53.49%	
RESTE A CHARGE COMMUNE		341.056,05 du TTC soit 46.51% (il faudra soustraire en 2025 la récupération du FCTVA – environ 15% du total TTC)	

55-2024 - Budget commune : Décision modificative n°3

Le conseil municipal, suite à l'exposé de monsieur le Maire concernant la réception de notifications de diverses subventions et d'une correction d'imputation à effectuer en dépenses d'investissement, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de prendre la décision modificative N°3 suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES	
Article 231-214	-52.800,00
Article 2131-214 bâtiments communaux	+52.800,00
Article 2151-211 voirie	-18.000,00
Article 2151-213 parking rue Lilas	-2.000,00
Article 231-188 Eglise	+ 62.857,24
TOTAL	+42.857,24
INVESTISSEMENT RECETTES	
Article 13461-188 DETR 2 ^{nde} tranche	+26.000,00
Article 1322-188 REGION 2 ^{nde} tranche	+64.158,00
Article 1323-188 DEPARTEMENT 2 ^{nde} tranche	+42.772,00
Article 1641 Emprunt	-90.072,76
TOTAL	+42.857,24

- Autorise le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant cette décision.

56-2024 : Achat parcelle AB 62 – régularisation

Monsieur le maire expose que la commune de Juvigné et la Communauté de Communes ont eu l'opportunité d'acheter une habitation, située route d'Ernée, sur la parcelle cadastrée AB 626. La Communauté de Communes ne souhaitant pas préempter, la commune n'a pas non plus déposé de demande de préemption.

Toutefois, l'étude de cette procédure administrative a fait apparaître que la parcelle AB 62 (voie d'accès vers les parkings du cimetière), théoriquement propriété de la commune, ne l'était pas en réalité. En effet, un oubli semble avoir eu lieu lors de l'acquisition de la parcelle AB 588 il y a une dizaine d'années. Il est donc proposé au Conseil municipal de régulariser la situation en faisant l'acquisition de la parcelle AB62 (202 m²) pour une somme de 250 € net vendeur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte et autorise le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier, notamment l'acte de vente qui sera passé devant maître Fritzingier. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

57-2024 : location d'un jardin

Monsieur le maire rappelle que, dans le cadre du projet de réaménagement des jardins proches de la médiathèque, la municipalité finalise l'acquisition d'une dizaine de parcelles. Cependant, l'une d'elle (AB 449 – 174 m²) appartenant à Mesdames Blanchet Marguerite et Denouault Marylise, n'a pu être acquise. Toutefois, il est possible de la louer pour une somme de 40 €/an, ce qui faciliterait l'aménagement de l'ensemble des jardins.

En conséquence, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE de louer la parcelle AB 449, à compter du 1^{er} janvier 2025, pour un coût annuel de 40 € payable le 1^{er} novembre de chaque année.

Cette location est valable pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction à chaque échéance, sauf congé donné par l'une des parties au moins un mois avant la date d'échéance du 31 décembre, par courrier.

58-2024 : Renouvellement du dispositif Argent de poche pour l'année 2025

Madame Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, expose que la commission « enfance-jeunesse » propose de renouveler le dispositif « Argent de poche » destiné aux jeunes âgés de 16 ans révolus à 17 ans pour l'année 2025. L'encadrement serait assuré par 1 agent communal et/ou un élu. Les différentes tâches consistent principalement en de petits travaux d'entretien dans les bâtiments communaux et du fleurissement.

Ces chantiers auraient lieu aux dates suivantes :

- 11 au 13 février 2025 inclus, après-midi (13h30-17h00)
- 8 au 10 avril après-midi
- 8 au 10 juillet matin (8h30-12h)
- 15 au 17 juillet matin
- 21 au 23 octobre après-midi

En contrepartie, chaque jeune recevra une indemnité de 15 € par demi-journée réalisée dans sa totalité. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de renouveler le dispositif argent de poche pour l'année 2025

-AUTORISE le maire ou la 1^{ère} adjointe, à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Questions diverses :

Rapporteur : Régis FORVEILLE

Ancien bâtiment de l'ex EHPAD

Monsieur le maire expose que la procédure de mise en vente de l'ancien bâtiment est finalisée et suit les conditions et le calendrier suivant :

- Projet autour de l'habitat, de l'action sociale et économique à favoriser,
- Délai de 5 ans pour l'aménagement du bâtiment à minima pour 50% de sa superficie, sous peine de voir la commune éventuellement solliciter la récupération du bien,
- Prix de vente de départ à 50 000 € net vendeur pour la parcelle YC28 et environ 300 m² de la parcelle AB520 côté nord (bornage prévu en janvier),
- Publication de l'offre du 2 décembre 2024 au 26 janvier 2025,
- Bornage des parcelles en janvier,
- Mise aux enchères du dimanche 26 janvier 2025 au mardi 28 janvier 2025 à 13h00, avec des enchères tous les 2 000 €,
- Délibération du Conseil municipal pour la mise en vente et le choix de l'acquéreur au mieux disant le mardi 4 février 2025,
- Signature de l'acte notarié en mars - avril 2025.

Etang Neuf :

Le plan de gestion (diagnostics naturel du site, travaux qui en découleront, communication auprès du public, gestion de la gouvernance du plan de gestion) est en cours d'élaboration pour une mise en œuvre pour les 10 prochaines années. Le coût est d'environ 550.000 € sur 10 ans, soit 55.000 €/an, très largement subventionné à hauteur de 70 à 80%. Le conseil municipal ne voit pas de raisons de s'opposer à cette démarche d'autant plus que la Communauté de Commune perçoit les recettes de gestion de l'Etang Neuf et de la location de chasse.

Rapporteur : Michèle GILLES

Stade :

- La tribune du stade a été démolie et l'espace engazonné. La municipalité attend toujours la réponse de TE53 sur un éventuel projet de structure photovoltaïque qui pourrait accompagner la mise en place d'une nouvelle tribune.
- Le projet N°1 des ombrières de TE53 a commencé.
- Des difficultés entre le CD53 et l'entreprise NGE pour finir le terrain du Foot5 empêchent toujours le passage des commissions de validation et donc l'usage du terrain.

Bulletin :

- la distribution devra être faite du 20 au 23 décembre inclus.

Arrêté de l'éclairage public 2025 :

Le conseil municipal valide les dates dérogatoires proposées.

Boucles de la Mayenne :

Lors du dernier Conseil municipal, Madame Brigitte Gilles, au nom de l'organisation des Boucles de la Mayenne, a sollicité l'avis du conseil municipal sur la prise en charge d'un film publicitaire (environ 2 minutes) réalisé par les Boucles de la Mayenne sur l'étape qui va arriver à Juvigné.

Le but est de présenter les atouts de la commune pour un coût de 2.700 à 3.300 €. Pour rappel, la commune aura déjà à assumer les dépenses de l'accueil de cette étape même en déduisant la subvention de 30% de la communauté de communes. Le reste à charge pour la commune serait d'environ 25.000€ à 30.000€. En conséquence, le conseil municipal ne donne pas suite à cette proposition. D'autant plus que la commune pourrait être sollicitée pour la prise en charge d'une partie de l'aménagement provisoire du plateau située en face de la supérette à proximité de l'arrivée. L'avis du conseil municipal sur ce dernier sujet, est très mitigé, car il s'agit d'un problème rencontré par l'organisateur et non la commune. La décision sera prise lors de la prochaine réunion des Boucles le 22 janvier sur un éventuel partage du coût de ces travaux.

Les élu(e)s et leurs conjoint(e)s disponibles pour aider à l'organisation de cette journée s'inscrivent auprès de Michèle Gilles.

Marché de Noël :

Il aura lieu ce vendredi 6 décembre à partir de 18h30 et jusqu'à 23h place de l'Eglise.

Union commerciale :

Un nouveau bureau, désireux relancer l'association, vient d'être élu. Brian Dellière en est le président.

Rapporteur : Bruno BOUVIER

Travaux de l'église :

Monsieur Bouvier donne le compte-rendu des travaux en cours.

Rapporteur : Magalie POURIEL

Service enfance jeunesse :

Madame Pouriel informe le conseil du projet « qualité de l'air sur les bâtiments recevant du public », notamment ceux accueillant des enfants, actuellement en cours de réalisation avec la Communauté de Communes de l'Ernée.

CCE :

Dans le cadre de l'étude d'une éventuelle prise de compétence de la Communauté de Communes de l'Ernée sur l'enfance et la jeunesse, le bureau d'étude SPQR vient d'être recruté. Régis Forveille a été désigné délégué communautaire pour coordonner cette étude. Le Conseil communautaire et les conseils municipaux auront à se prononcer en 2025 sur l'intérêt ou pas d'un tel transfert de compétence.

Prêt matériel :

Dorénavant, une convention sera établie avec l'association empruntant du petit matériel à la commune pour l'organisation de leurs manifestations sur la commune, avec le nom d'une personne responsable s'engageant à rendre le matériel emprunté.

Rapporteur : Mickaël BUCHARD

Voirie :

- Monsieur Buchard donne le compte-rendu de l'avancement des travaux de l'entreprise Chapron.
- Un aménagement provisoire va être réalisé au Rachat du mercredi 11 décembre au lundi 10 février comprenant la mise en place d'une écluse avec une circulation alternée et la pose du radar pédagogique.

Station d'épuration (STEP) :

Monsieur Buchard présente le nouveau plan d'implantation du second bassin projeté plus proche de la maison d'habitation en raison de l'humidité trop importante à l'endroit initialement prévu. L'installation serait du même genre que celle existante sur la commune de Montenay et ne génère ni bruit ni mauvaises odeurs. La maison est actuellement classée en zone UB du PLUI. Monsieur Forveille a demandé son classement en zone d'activité. Il a reçu les acquéreurs pour les informer du projet de STEP et sur le changement de zonage de la maison pour le PLUi. Les acquéreurs ont compris le projet et souhaitent maintenir leur achat. Les mails échangés sur ce sujet avec le notaire ont été conservés.

Ilot du 2 rue des Lilas :

Les travaux sont terminés. Il ne restera que l'engazonnement à réaliser au printemps.

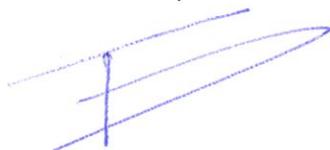
Le Conseil municipal est invité à la commémoration en l'honneur des combattants d'Afrique du Nord qui sera organisée **le samedi 7 décembre à partir de 17h00 devant le monument aux morts.**

Le Conseil municipal est invité aux vœux du maire le **samedi 4 janvier à 10h00 à la salle des fêtes.**

Le Conseil municipal est invité à l'inauguration des 6 logements, construits par Mayenne habitat, le **mercredi 15 janvier à 14h30.**

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt-deux heures.

Le Maire,



Régis FORVEILLE

La secrétaire de séance,



Brigitte GILLES

Publié le 6 Février 2025

